

Faits saillants et nouveautés de la demande du Transporteur

1 Le Transporteur présente ci-après les principaux faits saillants et nouveautés de sa
 2 demande tarifaire 2017, de même que les nouveaux suivis demandés par la Régie, le tout
 3 accompagné des renvois et références pertinentes.

1 Évolution des revenus requis et des tarifs

4 Les revenus requis du Transporteur sont estimés à 3 306 M\$ pour 2017, représentant une
 5 hausse de 193 M\$ par rapport aux revenus requis autorisés pour 2016 selon la
 6 décision D-2016-046.

	Année historique 2015	Autorisé 2016 D-2016-046	Année de base 2016	Année témoin 2017	Écarts
Rendement sur la base de tarification	1 333,8	1 323,2	1 305,2	1 359,0	35,8
<i>Base de tarification</i>	18 427,8	19 307,9	19 045,0	19 862,2	554,3
<i>Coût moyen pondéré du capital</i>	7,238%	6,853%	6,853%	6,842%	-0,011%
Dépenses nécessaires à la prestation du service	1 845,7	1 789,4	1 808,9	1 946,8	157,4
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	719,8	691,1	703,9	761,9	70,8
<i>Amortissement</i>	982,2	1 019,0	1 058,4	1 088,8	69,8
<i>Taxes et autres</i>	143,7	79,3	46,6	96,1	16,8
Revenus requis	3 179,5	3 112,6	3 114,1	3 305,8	193,2
Tarif annuel (en \$/kWan)		72,25		77,48	5,23

2 Dépenses nécessaires à la prestation du service

2.1 Charges nettes d'exploitation

- 7 • Montant de 762 M\$ pour 2017, représentant une hausse de 71 M\$ par rapport au
 8 montant autorisé de 691 M\$ pour 2016, dont :
 - 9 ◦ 45 M\$ représentant des coûts prévus en lien avec une mise à niveau de la
 10 maintenance selon le modèle de gestion des actifs ; et
 - 11 ◦ 26 M\$ représentant des coûts :
 - 12 • de main d'œuvre pour des effectifs en place (15 M\$) ;
 - 13 • d'implantation, d'application et de maintien de la conformité aux normes CIP
 14 de la NERC (8 M\$) ; et
 - 15 • autres (3 M\$).
- 16 • Éléments de variation présentés dans la pièce HQT-6, Document 2 (section 2) et
 17 évolution des différentes composantes pour la période 2015-2017 présentée dans
 18 les sections 4 à 7 de la même pièce.

2.2 Amortissement

- 1 • Montant de 1 089 M\$ pour 2017, représentant une hausse de 70 M\$ par rapport au
2 montant autorisé de 1 019 M\$ pour 2016, dont 67 M\$ découlant du remplacement
3 des disjoncteurs PK¹, comme précisé dans la pièce HQT-6, Document 1,
4 section 3.1.

2.3 Taxes et autres

- 5 • Montant de 96 M\$ pour 2017, représentant une hausse de 17 M\$ par rapport au
6 montant autorisé de 79 M\$ pour 2016, expliquée principalement par les éléments
7 suivants :
- 8 ◦ Effet à la hausse de 46 M\$ attribuable à la disposition, dans les revenus
9 requis 2016 du Transporteur, du solde du compte de frais reportés (« CFR »)
10 hors base de tarification demandé dans le dossier R-3927-2015 relatif aux
11 modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes
12 comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis ») ;
- 13 ◦ Hausse de 25 M\$ représentant la disposition, dans les revenus requis 2017 du
14 Transporteur, du solde du CFR hors base de tarification demandé dans le
15 dossier R-3968-2016 relatif au remplacement des disjoncteurs PK prioritaires ;
- 16 ◦ Baisse de 30 M\$ liée au report d'une portion des coûts d'amortissement
17 accéléré et de retrait des disjoncteurs PK résiduels ;
- 18 ◦ Baisse de 18 M\$ représentant l'évolution du compte d'écarts lié au coût de
19 retraite.
- 20 • Éléments de variation présentés dans la pièce HQT-6, Document 1 (sections 3
21 et suivantes).

3 Base de tarification

- 22 • Montant de 19 862 M\$ pour 2017, selon la moyenne des 13 soldes, représentant
23 une hausse de 554 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2016, principalement
24 attribuable aux mises en service liées à la croissance de la demande ;
- 25 • Évolution de la base de tarification pour la période 2015-2017 présentée dans la
26 pièce HQT-7, Document 1 (sections 1 à 5) ;
- 27 • Suivi des mises en service, incluant analyse des projections et mesures
28 supplémentaires mises en place afin de respecter le calendrier de réalisation des
29 projets d'investissement, présenté à la section 6 de la même pièce ;

¹ Dossier R-3768-2016 (Demande du Transporteur relative au remplacement des disjoncteurs de modèle PK).

- 1 • Fonds de roulement réglementaire, pour des actifs stratégiques ; montant estimé à
2 89 M\$ à la fin de 2017 (section 5.3 de la même pièce).

4 Conventions, méthodes et pratiques comptables

- 3 • Ajouts et modifications aux conventions, méthodes et pratiques comptables
4 existantes (pièce HQT-4, Document 2) :
- 5 ◦ Création d'un CFR pour le remplacement des disjoncteurs PK résiduels
6 (section 2.2.1.2) ;
 - 7 ◦ Modalités de disposition communes pour les deux CFR visant le remplacement
8 des disjoncteurs PK² (section 2.2.1.3).

5 Nouveaux suivis demandés dans les décisions D-2015-189³, D-2016-029⁴ et D-2016-077⁵

Suivis demandés	Références
Décision D-2015-189	
Résultats du test de la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble de leurs immobilisations (incluant et excluant les actifs incorporels)	HQT-6, Document 3 (section 4.1)
Proposition de mécanisme réglementaire qui serait applicable advenant le cas où le test de la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations (incluant et excluant les actifs incorporels) excèderait 50 ans	HQT-4, Document 2 (section 2.2.2)
Décision D-2016-029	
Efficiencia	
Preuve étayée permettant d'apprécier les résultats actuels de la stratégie adoptée quant au maintien des actifs et faisant notamment état de la rentabilité économique des actions entreprises et envisagées par le Transporteur et d'une projection des gains visés à long terme, incluant une preuve spécifique portant sur les avantages comparatifs de la stratégie axée sur la maintenance préventive et la pérennité des actifs, selon différents rythmes de réalisation	HQT-3, Document 1.1

² Dossier R-3968-2016 (Demande du Transporteur relative au remplacement des disjoncteurs de modèle PK).

³ Dossier R-3927-2015 (Demande de modification de méthodes comptables découlant du passage aux PCGR des États-Unis (US GAAP).

⁴ Dossier R-3934-2015 (Demande tarifaire 2016 du Transporteur).

⁵ Dossier R-3968-2016 (Demande du Transporteur relative au remplacement des disjoncteurs de modèle PK).

Suivis demandés	Références
Décision D-2016-029 (suite)	
Efficienne	
Résultats à jour des deux initiatives liées à l'amélioration des projets (démarche structurée et par étape amorcée avec HQÉSP en 2014 et vision globale et commune élaborée avec les partenaires sur les actions à prioriser) et identité des partenaires	HQT-3, Document 1 (section 3.2.2)
Preuve démontrant la rentabilité économique des nouvelles pratiques d'approvisionnement	HQT-3, Document 3 (section 5)
Achats de service de transport et d'électricité	
Prévision des besoins de transport ayant servi à l'établissement du coût du service de transport d'électricité auprès de RTA, pour l'année tarifaire à l'étude	HQT-6, Document 3.1 <i>déposée sous pli confidentiel</i>
Justification du recours à un contrat de service de location pour l'alimentation de certaines charges du Distributeur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	HQT-6, Document 3 (section 2.2)
Base de tarification	
Preuve détaillant la prise en compte, dans les revenus requis, d'une pièce d'équipement utilisée comme actif stratégique, à partir du moment de son achat jusqu'au moment de son utilisation	HQT-7, Document 1 (section 5.3)
Planification du réseau de transport	
Validation et amélioration, au besoin, de la justesse du modèle de prévision des investissements à long terme servant à l'établissement des investissements prévus dans la rubrique « Autres projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à [année témoin projetée] » de la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité »	HQT-9, Document 1 (section 2.2)
Explication, pour cette catégorie d'investissement, des écarts de coûts entre le montant total des investissements prévus à l'horizon de planification dans la rubrique « Autres projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à [année témoin projetée] » et la somme des coûts des projets y étant inclus présentés par le Transporteur à titre indicatif	HQT-9, Document 1 (section 2.2)
Commercialisation des services de transport	
Proposition d'une méthode d'information aux clients du Transporteur a posteriori, lors d'événements ayant conduit à des interruptions de service, afin que ces derniers puissent s'assurer d'avoir été traités conformément aux <i>Tarifs et conditions</i>	HQT-10, Document 1 (section 3)
Présentation d'un bilan de l'application du Processus d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport, depuis la décision D-2012-010	HQT-10, Document 1 (annexe 1)
Décision D-2016-077	
Proposition de modalités de disposition du CFR créé pour le remplacement des disjoncteurs PK, dans le dossier tarifaire 2017	HQT-4, Document 2 (section 2.2.1.3)